

# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 10 de l'ordre du jour provisoire

### GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL AD HOC SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### Deuxième session

Rome, 23-25 avril 2018

### PROJET RÉVISÉ DE PLAN STRATÉGIQUE 2018-2027 DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## TABLE DES MATIÈRES

	Paragrophes
I. Introduction .....	1-4
II. Projet révisé de plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture .....	5-16
III. Mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel .....	17
IV. Indications que le Groupe de travail est invité à donner .....	18
Annexe I: Projet révisé de plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

## I. INTRODUCTION

Depuis 2007, le Programme de travail pluriannuel guide les travaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission)<sup>1</sup>. En 2009, la Commission a adopté un plan stratégique pour le mettre en œuvre et, au cours des années suivantes, elle a mis au point à la fois le Programme de travail pluriannuel et le plan stratégique. En 2013, elle a adopté le *Plan stratégique 2014-2023 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, qui contient le Programme de travail pluriannuel, la vision et la mission de la Commission, ses buts et objectifs, ainsi que des notes explicatives sur la justification et la mise en œuvre du Plan stratégique. Ce dernier a été complété en 2015 par un plan de mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission<sup>2</sup>.

1. Au cours de ces dix dernières années, la Commission a accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre progressive de son mandat qui, en 1995, a été élargi à l'ensemble des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture afin de «favoriser une approche intégrée de la diversité agrobiologique et la coordination avec les gouvernements, qui sont de plus en plus appelés à traiter de manière intégrée des questions de politique concernant la diversité biologique»<sup>3</sup>. Elle a guidé la préparation des évaluations des ressources génétiques animales, végétales, forestières et aquatiques, ainsi que de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le monde. La Commission a également négocié et approuvé de nouveaux plans d'action, et des questions intersectorielles importantes ont été abordées.

2. À sa seizième session ordinaire, la Commission a examiné le document intitulé *Examen de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel et projet de Plan stratégique 2018-2027 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>4</sup>, qui faisait également le point sur les réalisations de la Commission depuis 2007. Elle s'est félicitée des progrès considérables qui avaient été accomplis au cours de la dernière décennie dans la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, en collaboration avec ses partenaires. Elle a estimé que le Plan stratégique<sup>5</sup> adopté à sa quatorzième session ordinaire demeurerait valable, les principaux produits et objectifs d'étape du Programme de travail pluriannuel ayant néanmoins nécessité une mise à jour pour 2018-2027<sup>6</sup>.

3. L'un des principaux produits que prévoit le Programme de travail pluriannuel pour la dix-septième session ordinaire de la Commission, qui est la prochaine, est un «rapport intérimaire/examen du Plan stratégique». La Commission a demandé à la Secrétaire d'inviter les membres et les observateurs à formuler, pendant la période intersessions, des observations sur le projet de Plan stratégique, et de réviser le document en tenant compte des observations reçues, des éléments pertinents de niveau international et du Cadre stratégique de la FAO. Le 22 mai 2017, par la lettre circulaire C/CBD-7, la Secrétaire a invité les membres et les observateurs à présenter des observations sur le projet de Plan stratégique. Une version révisée du projet de Plan stratégique, établie en tenant compte des observations des membres et des observateurs, a été présentée au Bureau de la Commission, pour examen. Le projet révisé de Plan stratégique, tel que modifié par le Bureau, est reproduit à l'annexe I du présent document, afin que le Groupe de travail l'examine.

## II. PROPOSITION DE PROJET RÉVISÉ DE PLAN STRATÉGIQUE 2018-2027 DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION L'AGRICULTURE

4. Le projet de *Plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (le Plan stratégique), présenté à l'annexe I du présent document, a pour objet de soutenir, au moyen d'une approche stratégique, la Commission dans les efforts qu'elle déploie pour stopper l'érosion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques, et assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant

<sup>1</sup> CGRFA-11/07/Rapport, annexe E.

<sup>2</sup> CGRFA-15/15/Inf. 29.

<sup>3</sup> C 1995/REP, Résolution 3/95.

<sup>4</sup> CGRFA-16/17/22.

<sup>5</sup> CGRFA-14/13/Rapport, annexe I.

<sup>6</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, annexe C.

la conservation et l'utilisation durable de ces ressources vitales, ainsi que l'accès à ces ressources et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

5. Dans le passé, le Programme de travail pluriannuel de la Commission et les plans (stratégiques) pour la mise en œuvre de celui-ci constituaient deux documents distincts qui étaient actualisés à des sessions différentes – même si elles se succédaient généralement de très près – ce qui posait parfois des problèmes de synchronisation. Par ailleurs, les buts et les objectifs stratégiques contenus dans le Plan stratégique 2014-2023<sup>7</sup> étaient de type opérationnel plutôt que stratégique. Le Plan stratégique proposé, tel que présenté à l'annexe I du présent document, vise à:

- i.) fusionner dans un seul et même outil de planification le tableau du précédent Programme de travail pluriannuel et la planification des sessions de la Commission;
- ii.) faire mieux connaître la contribution essentielle de la Commission à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

6. Le Plan stratégique proposé conserverait la 'Mission' et la 'Vision' de la Commission. L'ancienne section relative aux 'Buts et objectifs stratégiques' serait modifiée et intitulée 'Principes opérationnels'.

### **Orientation stratégique: contribution à la réalisation des objectifs de développement durable**

7. Les objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) prennent en compte les trois dimensions – économiques, sociales et environnementales – du développement durable, en y associant des cibles étroitement liées. Les ODD nous appellent à rendre nos systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces et plus durables et à adopter des approches plus viables en matière de consommation et de production. L'alimentation et l'agriculture durables sont au cœur des autres enjeux en matière de développement que traite le Programme 2030. Les 17 ODD indissociables et leurs 169 cibles sont destinés à stimuler et à guider l'action des gouvernements, des institutions internationales, de la société civile et d'autres institutions, au cours de la période 2016-2030. Les pays et les parties prenantes pourraient aligner les plans et les stratégies existants sur les ODD, ou même élaborer des stratégies de développement basées sur les ODD<sup>8</sup>. Les pays rendront compte chaque année de l'évolution des indicateurs relatifs aux ODD.

8. Les ODD englobent et font la synthèse des accords existants, comme le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et ses objectifs d'Aichi pour la biodiversité. En outre, ils sont en phase avec la Vision à l'horizon 2050 de la CDB<sup>9</sup>.

9. Comme le préconise l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies<sup>10</sup>, les ODD ont été pleinement intégrés dans les documents stratégiques de la FAO. D'ailleurs, au chapitre des objectifs stratégiques de l'Organisation, le Plan à moyen terme de la FAO ne mesurera les progrès accomplis que par rapport aux ODD et aux cibles qui leur sont associées; et le Programme de travail et budget 2018-2019 de la FAO contribue à la réalisation de 40 cibles de 15 ODD, mesurées au moyen de 53 indicateurs<sup>11</sup>. La FAO est l'organisme garant pour 21 des indicateurs relatifs aux ODD. De plus, elle apporte une contribution pour quatre autres indicateurs.

<sup>7</sup> CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 113 et annexe I.

<sup>8</sup> UNSDSN, 2015. *Getting Started with the Sustainable Development Goals - A Guide for Stakeholders*. Disponible en anglais, à l'adresse: <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/12/151211-getting-started-guide-FINAL-PDF-.pdf>.

<sup>9</sup> CBD/SBSTTA/21/2; CBD/SBSTTA/21/2/Add.1.

<sup>10</sup> A/RES/71/243.

<sup>11</sup> C 2017/3.

10. Les travaux de la Commission facilitent la réalisation de plusieurs cibles, relevant en particulier des ODD 2<sup>12</sup>, 14<sup>13</sup> et 15<sup>14</sup>. À sa quarantième session, dans sa résolution 4/2017, la Conférence de la FAO a reconnu la contribution que la Commission apportait à la concrétisation des ODD, et a invité les Membres à intégrer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux concernant l'agriculture, le changement climatique, la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que d'autres secteurs concernés<sup>15</sup>.

11. Par ailleurs, la Commission contribue directement à la communication d'informations sur le Programme 2030 et les ODD par les rapports annuels que son Président adresse au Forum politique de haut niveau pour le développement durable<sup>16</sup>, ainsi qu'en facilitant l'établissement des rapports nationaux sur les indicateurs pertinents grâce à ses bases de données dédiées, à savoir le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS). Ces informations sont également disponibles sur le site web de la FAO consacré aux ODD<sup>17</sup>.

### Les buts transversaux proposés

12. Les buts transversaux proposés s'appuient sur les évaluations mondiales réalisées sous la direction de la Commission, sur ses domaines d'action stratégiques prioritaires, sur les objectifs à long terme et les cibles des plans d'action mondiaux de la Commission ainsi que sur d'autres activités par lesquelles celle-ci donne suite aux évaluations mondiales.

13. La nouvelle section intitulée «Buts» en contiendrait quatre:

**But 1. Utilisation durable:** promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et de façon plus générale, de toute la biodiversité ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde;

**But 2. Conservation:** préserver la diversité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

**But 3. Accès et partage des avantages:** promouvoir un accès approprié aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation;

**But 4. Participation:** faciliter la participation des parties prenantes concernées à la prise de décision.

### Cibles et indicateurs

14. À ses quatorzième et quinzième sessions, la Commission a examiné les cibles et les indicateurs dans le cadre des questions transversales. Elle devrait continuer à recevoir des rapports sur les éléments nouveaux concernant les cibles et les indicateurs pertinents, au sein de la FAO comme dans d'autres organismes; néanmoins, dans la mesure où, concrètement, la plupart des activités relatives aux cibles et aux indicateurs sont liées à des sous-secteurs spécifiques des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, il est proposé qu'à l'avenir les rapports sur les indicateurs sectoriels soient examinés dans le cadre des sections sectorielles du Programme de travail pluriannuel.

---

<sup>12</sup> Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

<sup>13</sup> Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

<sup>14</sup> Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

<sup>15</sup> C 2017/ REP, Résolution 4/2017.

<sup>16</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/inputs>.

<sup>17</sup> <http://www.fao.org/sustainable-development-goals/fr/>.

### **Gestion du Plan stratégique**

15. Il semble utile d'étudier l'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique à chaque session de la Commission et de réexaminer celui-ci lors d'une session sur deux. Par ailleurs, ce plan étant par nature un document à évolution continue, le Programme de travail pluriannuel doit être périodiquement mis à jour (voir annexe I, annexe 1), de même que la planification des sessions (voir annexe I, annexe 2).

### **III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL**

16. En 2017, à la demande de la Commission<sup>18</sup>, la FAO a créé un fonds fiduciaire intersectoriel multidonateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel qui devait permettre de financer la réalisation de tous les produits et les objectifs d'étape tout en continuant à mener des projets bilatéraux pour des activités en particulier. À ce jour, le projet GCP/GLO/841/MUL a reçu des contributions de la Norvège et de la Suisse. D'autres donateurs se sont déclarés prêts à contribuer au financement du fonds fiduciaire multidonateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel.

### **IV. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER**

17. Le Groupe de travail est invité à recommander que la Commission:
- i. examine et révise, le cas échéant, le projet révisé de Plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tel que présenté à l'annexe I du présent document;
  - ii. convienne de mettre à jour périodiquement le Programme de travail pluriannuel (annexe I, annexe 1) ainsi que la planification des sessions (annexe I, annexe 2) et de réexaminer le Plan stratégique une session sur deux;
  - iii. remercie le Gouvernement suisse et le Gouvernement norvégien pour leur contribution au fonds fiduciaire multidonateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel, et encourage d'autres donateurs à suivre leur exemple;
  - iv. examine à l'avenir les rapports sur les indicateurs sectoriels dans le cadre des sections sectorielles du Programme de travail pluriannuel;
  - v. demande à la FAO de mettre en application les indicateurs existants et de continuer à en élaborer d'autres, s'il y a lieu.

---

<sup>18</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 85.

## ANNEXE I

**PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE 2018-2027 DE LA COMMISSION  
DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE**

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
<i>Vision, mission, buts et principes opérationnels</i>	
I. JUSTIFICATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2017	1 - 4
II. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EXAMEN	5 - 8
III. PARTENARIATS	9 -10

*Annexe 1. Programme de travail pluriannuel: principaux résultats et objectifs d'étape (2018-2027)*

*Annexe 2. Planification des dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

## VISION

Valoriser et conserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et promouvoir son utilisation au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde, pour les générations présentes et futures.

## MISSION

Consciente du fait que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont une préoccupation commune de tous les pays car tous dépendent de ressources génétiques originaires d'une autre région ou d'une autre partie du monde, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est donnée pour mission de stopper l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable dans le monde en encourageant la conservation, l'échange et l'utilisation durable de ces ressources ainsi qu'un partage équitable et juste des bénéfices qui en découlent.

## BUTS

Conformément à la mission énoncée ci-dessus, les buts de la Commission sont transversaux et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

**But 1. Utilisation durable:** promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et, de façon plus générale, de toute la biodiversité ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, au service de la sécurité alimentaire et du développement durable dans le monde<sup>19</sup>

**But 2. Conservation:** préserver la diversité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>20</sup>

**But 3. Accès et partage des avantages:** promouvoir un accès approprié aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation<sup>21</sup>

**But 4. Participation:** faciliter la participation des parties prenantes concernées à la prise de décision<sup>22</sup>.

---

<sup>19</sup> Le But 1 contribue à la concrétisation de plusieurs cibles des ODD, notamment de la cible 2.4 (D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols); de la cible 14.4 (D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques); et de la cible 15.2 (D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial).

<sup>20</sup> Le But 2 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 (D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale).

<sup>21</sup> Le But 3 contribue à la concrétisation de la cible 2.5 et de la cible 15.6 (Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale).

<sup>22</sup> Le But 4 contribue à la concrétisation de la cible 16.7 (Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions).

## PRINCIPES OPÉRATIONNELS

**Principe 1:** *La Commission a un rôle de coordination et traite des questions sectorielles et transversales ainsi que des aspects de politique générale liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques intéressant l'alimentation et l'agriculture.*

- La Commission oriente et supervise les politiques, programmes et activités de la FAO dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre des objectifs stratégiques de l'Organisation.
- La Commission suit en permanence les questions l'intéressant abordées dans d'autres enceintes, notamment l'évolution des politiques, en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, l'accès à ces ressources et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

**Principe 2:** *La Commission surveille l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques, dans le monde.*

- La Commission supervise la préparation périodique des évaluations de l'état des ressources génétiques et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et, s'il y a lieu, l'élaboration d'un ou plusieurs systèmes d'information mondiaux exhaustifs sur les ressources génétiques pertinentes pour l'appuyer dans cette fonction.

**Principe 3:** *La Commission s'efforce d'obtenir un consensus international sur des politiques et programmes d'action qui puissent assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques, ainsi qu'un partage équitable et juste des avantages découlant de leur utilisation.*

- La Commission offre une enceinte intergouvernementale de négociation sur les politiques internationales visant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- La Commission supervise la mise en œuvre et l'actualisation des plans d'action mondiaux et autres instruments visant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques, ainsi que l'accès à ces ressources et le partage équitable et juste des avantages découlant de leur utilisation.
- La Commission réagit face aux éléments nouveaux observés, le cas échéant, dans d'autres enceintes.

**Principe 4:** *La Commission contribue à renforcer les politiques nationales et régionales sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et encourage la coopération dans le domaine du renforcement des capacités.*

- La Commission soutient l'élaboration ou le renforcement des politiques et programmes nationaux et régionaux sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en facilitant l'exécution des plans d'action mondiaux pour les ressources génétiques, et elle établit des mécanismes de coordination pour promouvoir la coopération nationale et régionale entre tous les secteurs et acteurs concernés.
- La Commission recense les ressources financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques nécessaires et facilite leur mise à disposition pour ses membres afin qu'ils puissent contribuer activement à la réalisation des résultats et objectifs d'étape inscrits dans son Plan stratégique et appliquer les politiques et recommandations qu'elle formule à cet égard.
- La Commission fournit à ses membres un soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et activités destinées à sensibiliser le grand public et à



promouvoir l'éducation pour une meilleure compréhension de l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, partant, une plus large participation des parties prenantes à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

***Principe 5: La Commission poursuit et renforce la coopération et les partenariats dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.***

- La Commission facilite et supervise la coopération entre la FAO et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux concernés.
- Outre ses activités liées aux ressources génétiques végétales, animales, forestières et aquatiques, aux micro-organismes et aux invertébrés, la Commission rassemble des partenaires internationaux qui s'occupent de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, dans le but de faciliter les échanges d'expérience et de créer de nouveaux partenariats.
- La coopération de la Commission avec d'autres instances internationales concernées a pour finalité de s'assurer que les négociations en cours dans d'autres enceintes tiennent compte des besoins spécifiques du secteur agricole, pour toutes les composantes de la diversité biologique qui sont importantes pour l'alimentation et l'agriculture.
- La Commission élargira la participation de toutes les parties prenantes, organisations de la société civile et organisations de producteurs, en particulier des organisations représentant les femmes et les petits producteurs, des instituts et organismes de sélection ainsi que des organisations des secteurs public et privé concernées par les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

## I. JUSTIFICATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2027

1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture figure parmi les ressources les plus importantes de la planète. Les plantes cultivées, les animaux d'élevage, les organismes aquatiques, les essences forestières, les micro-organismes et les invertébrés – soit des milliers d'espèces et leur variabilité génétique – forment le tissu de la biodiversité sur lequel repose la production alimentaire mondiale. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'aux moyens d'existence durables; en outre, grâce aux services écosystémiques de régulation et de soutien qu'elle fournit, elle sous-tend l'aptitude naturelle à s'adapter à des dynamiques socioéconomiques et environnementales en constante évolution, comme la croissance démographique, les préférences alimentaires, les besoins nutritionnels et le changement climatique.

2. Consciente de l'importance de chacun des volets de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition mondiales, la Commission a vocation à veiller à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'à l'accès à ces ressources et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, au profit des générations présentes et futures.

3. Depuis 2007, la Commission fonctionne suivant un Programme de travail pluriannuel<sup>23</sup>. Le *Plan stratégique 2014-2023 pour la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* englobe le Programme de travail pluriannuel et contient la vision de la Commission, sa mission et ses buts. Les buts de la Commission, tels qu'énoncés dans le *Plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, s'appuient sur les rapports issus des évaluations de la situation des ressources génétiques dans le monde, les domaines d'action stratégiques prioritaires de la Commission, les objectifs à long terme et les cibles des plans d'action mondiaux et d'autres activités par lesquelles la Commission donne suite à ces évaluations, ainsi que sur les indicateurs et les procédures de suivi mis en place pour évaluer la mise en œuvre des plans d'action mondiaux et d'autres instruments convenus.

4. Le Plan stratégique annule et remplace toutes les versions antérieures du Programme de travail pluriannuel et des plans stratégiques. Il contient, à l'annexe 1, les principaux résultats et objectifs d'étape des cinq prochaines sessions ordinaires de la Commission et, à l'annexe 2, des plans plus détaillés des deux prochaines sessions.

## II. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EXAMEN

5. Le Plan stratégique guide la Commission dans la mise en œuvre de son mandat. Il s'agit d'un ensemble de résultats et d'objectifs d'étape à évolution continue et, partant, flexible, que la Commission réexamine régulièrement une session sur deux. Cette procédure permettra à la Commission d'évaluer l'avancement de ses travaux vers les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés, de traiter et d'inclure de nouveaux enjeux dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les ressources génétiques, et de prendre en compte les dernières évolutions et les processus en cours dans d'autres enceintes. Le Programme de travail pluriannuel et ses principaux résultats et objectifs d'étape ainsi que la planification des sessions sont réexaminés à chaque session.

6. Pour mettre en œuvre le Plan stratégique, la Commission continue de compter sur un appui technique de ses organes subsidiaires, notamment les groupes de travail techniques intergouvernementaux, chargés de conseiller la Commission sur les questions intéressant les domaines qui relèvent de leurs compétences respectives. Ils communiquent des avis et des recommandations à la Commission sur ces questions et examinent la progression de la mise en œuvre du Plan stratégique.

7. Dans le contexte de ce Plan stratégique, la Commission prévoit la préparation et la présentation en continu de ses évaluations de l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, incluant les ressources génétiques animales, végétales, aquatiques et forestières.

---

<sup>23</sup> CGRFA-11/07/Rapport, annexe E.

8. La réussite de la mise en œuvre du Plan stratégique et du Programme de travail pluriannuel dépendra de l'appui fourni par la voie du Programme de travail et budget de la FAO et de la mobilisation de ressources extrabudgétaires, ainsi que des partenariats avec d'autres organisations internationales et des contributions de ces dernières.

### **III. PARTENARIATS**

9. Afin de concrétiser ses buts et objectifs et d'appuyer la mise en œuvre de ce Plan stratégique, la Commission continuera de chercher des effets de synergie et de renforcer les partenariats avec les organismes et conventions spécialisés des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales. Elle améliorera également la coopération avec les centres internationaux de recherche agronomique, les organisations scientifiques nationales et régionales, les organisations non gouvernementales internationales et régionales, la société civile, les organisations de producteurs, les organismes de financement pertinents et le secteur privé.

10. Afin de faciliter la mise en œuvre de ce Plan stratégique et de renforcer la coopération dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission a établi une procédure de consultation, au travers de laquelle les organisations internationales sont invitées à fournir des informations sur leurs politiques, programmes et activités en rapport avec les thèmes prioritaires de chacune des sessions ordinaires de la Commission.

## ANNEXE 1

## PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL: PRINCIPAUX RÉSULTATS ET OBJECTIFS D'ÉTAPE (2018-2027)

	Dix-septième session 2019	Dix-huitième session 2021	Dix-neuvième session 2023	Vingtième session 2025	Vingt et unième session 2027
<b>Questions sectorielles</b>					
<b>Ressources zoogénétiques</b>		Examen de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>		Présentation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du <i>Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>
<b>Ressources génétiques aquatiques</b>	Présentation de la version définitive du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Suivi de <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Suivi de <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	
<b>Ressources génétiques forestières</b>	Examen de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières</i>		Présentation du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	Examen du <i>Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières</i>	
<b>Micro-organismes et invertébrés</b>		Examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés		Examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés	
<b>Ressources phytogénétiques</b>	Examen de la situation et des tendances en matière de politiques sur les semences		Présentation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du <i>Deuxième plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>	Examen de la mise en œuvre du ( <i>Deuxième</i> ) <i>plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>
<b>Questions transversales</b>					
<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Présentation du <i>Deuxième rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
<b>Accès et partage des avantages</b>	Élaboration, pour les sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de notes explicatives complétant les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages	Examen des travaux concernant l'accès et le partage des avantages		Examen des travaux concernant l'accès et le partage des avantages	
<b>Biotechnologies</b>		Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture		Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	
<b>«Informations séquentielles numériques relatives aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture»*</b>	Réflexion sur l'utilisation des «informations séquentielles numériques pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques» et les répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable de ces ressources, y compris l'accès et le partage des avantages qui en découlent		Réflexion sur l'utilisation des «informations séquentielles numériques pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques» et les répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable de ces ressources, y compris l'accès et le partage des avantages qui en découlent		

\* Cette expression est reprise du document CBD COP XIII/16 et doit faire l'objet d'un examen plus approfondi. De multiples expressions sont utilisées dans ce domaine (notamment, «données de séquençage de génome», «informations génétiques», «dématérialisation» ou «utilisation in silico») et il convient donc de réfléchir plus avant à l'expression à adopter.

<b>Changement climatique</b>		Examen des travaux relatifs au changement climatique et aux ressources génétiques	Examen d'une évaluation mondiale, engagée par les pays, des effets du changement climatique et des mesures d'adaptation et d'atténuation concernant les ressources génétiques	Examen des travaux relatifs au changement climatique et aux ressources génétiques	
<b>Nutrition et santé</b>	Examen des travaux sur les ressources génétiques et la nutrition	Note de synthèse sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine	Examen des travaux sur les ressources génétiques et la nutrition et la santé		Examen des travaux sur les ressources génétiques et la nutrition et la santé
<b>Gestion</b>	Rapport intérimaire / examen du Plan stratégique		Rapport intérimaire / examen du Plan stratégique		Rapport intérimaire / examen du Plan stratégique

**ANNEXE 2**  
**PLANIFICATION DES DIX-HUITIÈME ET DIX-NEUVIÈME SESSIONS DE LA**  
**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET**  
**L'AGRICULTURE**

**Activités en vue de la dix-huitième session de la commission (2020-2021)**

<b>Questions sectorielles</b>	
<b>Ressources zoogénétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir un projet de plan, de calendrier et de budget et élaborer une procédure de collecte de données nationales à l'appui de la préparation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i></li> <li>• Élaborer un rapport de synthèse intérimaire présentant l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial</li> <li>• Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la stratégie de financement</li> <li>• Préparer le rapport intérimaire des organisations internationales</li> <li>• Élaborer un rapport succinct sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques</li> </ul>
<b>Ressources génétiques aquatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner suite au rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i></li> <li>• Rédiger une version abrégée du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i></li> <li>• Publier les rapports nationaux présentés en vue de l'élaboration du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i></li> </ul>
<b>Ressources génétiques forestières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques forestières</li> <li>• Élaborer une mise à jour sur l'élaboration du <i>Deuxième rapport sur la mise en œuvre et du Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i> (ainsi que sur la collecte des données nationales)</li> </ul>
<b>Micro-organismes et invertébrés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés</li> <li>• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question</li> </ul>
<b>Ressources phytogénétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du <i>Deuxième plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i></li> <li>• Élaborer une mise à jour sur l'élaboration du <i>Troisième rapport sur L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i></li> </ul>
<b>Questions transversales</b>	
<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i></li> </ul>
<b>Accès et partage des avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer un examen des instruments existants en matière d'accès et de partage des avantages et de leur impact sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et définir les travaux futurs</li> <li>• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question</li> </ul>
<b>Biotechnologies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'examen des travaux concernant les biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</li> </ul>
<b>«Informations séquentielles numériques»</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question</li> </ul>

<b>Changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluer l'état d'avancement de l'évaluation du rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le monde</li><li>• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question</li></ul>
<b>Sécurité alimentaire, nutrition et santé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question</li><li>• Élaborer une note de synthèse sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine</li></ul>
<b>Gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Élaborer le rapport intérimaire / examen du Plan stratégique et du Programme de travail pluriannuel</li><li>•</li></ul>
<b>Autres questions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inviter les instruments et organismes internationaux à rendre compte de leurs travaux à l'appui des activités de la Commission et compiler les contributions recueillies</li></ul>

## ACTIVITÉS EN VUE DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION (2022-2023)

<b>Questions sectorielles</b>	
<b>Ressources zoogénétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'élaboration du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> et en rendre compte</li> <li>• Élaborer un rapport sur la mise en œuvre du (Deuxième) plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et son éventuelle mise à jour</li> <li>• Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</li> <li>• Élaborer un rapport succinct sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques</li> </ul>
<b>Ressources génétiques aquatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer un examen de la mise en œuvre des mesures prises pour donner suite au rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i></li> <li>• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question</li> </ul>
<b>Ressources génétiques forestières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i></li> <li>• Élaborer un projet de Deuxième plan d'action mondial pour les ressources génétiques forestières, s'il y a lieu</li> <li>• Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques forestières</li> </ul>
<b>Micro-organismes et invertébrés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés</li> <li>• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question</li> </ul>
<b>Ressources phytogénétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter le <i>Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i></li> <li>• Élaborer un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Deuxième plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques</li> <li>• Élaborer un projet de Troisième plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques, s'il y a lieu</li> </ul>
<b>Questions transversales</b>	
<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i></li> </ul>
<b>Accès et partage des avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question</li> </ul>
<b>«Informations séquentielles numériques»</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir à l'utilisation des «informations séquentielles numériques pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques» et aux répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable de ces ressources, y compris l'accès et le partage des avantages qui en découlent</li> </ul>
<b>Biotechnologies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question</li> </ul>
<b>Changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'examen d'une évaluation mondiale, engagée par les pays, des effets du changement climatique et des mesures d'adaptation et d'atténuation concernant les ressources génétiques</li> <li>• Préparer la suite à donner à cette évaluation</li> </ul>
<b>Sécurité alimentaire, nutrition et santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'examen des travaux intéressant les ressources génétiques et la nutrition et la santé</li> </ul>
<b>Gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer le rapport intérimaire / examen du Plan stratégique et du Programme de travail pluriannuel</li> <li>• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission concernant les cibles et indicateurs</li> </ul>



---

<b>Autres questions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inviter les instruments et organismes internationaux à rendre compte de leurs travaux à l'appui des activités de la Commission et compiler les contributions recueillies</li></ul>
-------------------------	--